

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-helene-gendron-csscdr-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/255140e9dddf278f844b057c)
<https://www.cadre21.org/membres/255140e9dddf278f844b057c>

Date d'obtention : 2024-11-15 16:25:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Vérifier avec la personne qui vient chercher de l'aide si cela relève de la responsabilité du réseau scolaire d'intervenir. Dans le cas où cela ne relève pas de nos fonctions, diriger la personne vers le service de police pour chercher de l'aide.
- 2- Recueillir des informations auprès de l'élève qui vient me voir à l'aide de la trousse SEXTO.
- 3- Diriger mes interventions selon les informations inscrites dans la trousse.
- 4- Rencontrer toutes les personnes impliquées dans la situation afin d'avoir un portrait clair sur les étapes à venir toujours en utilisant la trousse SEXTO.
- 5- Selon la gravité, confisquer le cellulaire et appeler le service de police afin de poursuivre les interventions à venir selon la loi.
- 6- Rassurer la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- 1- Rencontrer toutes les personnes impliquées en utilisant la trousse SEXTO.
- 2- Suivre les procédures de la trousse.
- 3- Ne pas m'impliquer d'aucune façon que ce soit envers la victime ou le contrevenant en dirigeant mes interventions vers le service de police si la situation le demande.
- 3- Garder la situation confidentielle en tout temps.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rediriger les personnes qui me demandent de l'aide à un service externe lorsque cela ne concerne pas le réseau scolaire.